

Rapport annuel au 31 décembre 2025

MercLan Institutional Fund

SOCIÉTÉ ANONYME

Société d'investissement à capital variable institutionnelle de droit belge

TABLE DES MATIÈRES

1	Organisation de la SICAV	3
2	Rapport de gestion	5
	2.1 Date de lancement et prix de souscription du compartiment	5
	2.2 Cotation en bourse	5
	2.3 Informations aux actionnaires	5
	2.4 Environnement macro-économique	5
	2.5 Perspectives.....	6
	2.6 Évolution des marchés des actions	6
	2.7 Évolution des marchés des changes	7
	2.8 Rapport du commissaire, réviseur agréé	8
	2.9 Objectif et grandes lignes de la politique d'investissement	14
	2.10 Benchmark.....	14
	2.11 Politique menée durant l'exercice	14
	2.12 Politique future.....	15
	2.13 Transparence en matière de durabilité.....	15
	2.14 Mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées	15
	2.15 Déclaration du règlement sur la taxonomie	16
	2.16 Communications périodiques relatives à la liquidité et à l'effet de levier	16
	2.17 Description des principaux risques auxquels la société est confrontée	16
	2.18 Affectation des résultats	18
3	Bilan	19
4	Compte de résultats	21
5	Résumé des règles d'évaluation	23
	5.1 Taux de change	24
6	Composition de l'actif et chiffres-clés	25
	6.1 Composition de l'actif au 31/12/2025.....	25
	6.2 Modifications de la composition de l'actif de MerLan Institutional Equity Fund DBI-RDT	27
	6.3 Évolution du nombre de souscriptions, de remboursements et de la valeur nette d'inventaire	28
	6.4 Rendements	29
	6.5 Frais	32
	6.6 Notes relatives aux états financiers	33
7	Annexe : Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers	34

1 Organisation de la SICAV

Siège

Lange Lozanastraat 254, 2018 Anvers

Date de constitution

17 novembre 2010

Conseil d'administration

Président

Monsieur Frédéric Van Doosselaere, membre du Comité de gestion de Mercier Van Lanschot¹, dirigeant effectif

Administrateurs

M. Thomas Vanderlinden, président du Comité de gestion de Mercier Van Lanschot, dirigeant effectif

M^{me} Axelle Van den broeck, Head of Legal, Mercier Van Lanschot

Type de gestion

Société de gestion

Van Lanschot Kempen Investment Management NV Nederland

Beethovenstraat 300, 1077 WZ Amsterdam, Pays-Bas

Conseil d'administration

M^{me} Damla Hendriks, administratrice

M. Erik van Houwelingen, administrateur

M. Ernst Jansen, administrateur

Commissaire : KPMG Accountants NV, représentée par madame B. Herngreen RA.

Commissaire, réviseur agréé

KPMG Réviseurs d'entreprises – Luchthaven Brussel Nationaal 1K, 1930 Zaventem, représentée par Monsieur Bastien Onclin

Dépositaire

BNP Paribas S.A., succursale belge – Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles

Groupe financier qui promeut la société d'investissement

Mercier Van Lanschot, Desguinlei 50, 2018 Anvers

Délégation de la gestion du portefeuille financier

Mercier Van Lanschot, Lange Lozanastraat 254, 2018 Anvers

Gestion administrative et comptable

la société de gestion Van Lanschot Kempen Investment NV Nederland déléguée à :

BNP Paribas S.A., succursale belge – Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles

¹ Nom commercial de Van Lanschot Kempen NV, succursale belge.

Service financier

KBC Bank NV, Avenue du Port 12, 1080 Bruxelles

Distributeurs

Mercier Van Lanschot, Desguinlei 50, 2018 Anvers

Liste des compartiments

Merclan Institutional Equity Fund DBI-RDT

Classe « OR », Classe « OF », Classe « A », Classe « R », Classe « F »

Classe « OR » :

Actions (i) dont la souscription minimale initiale est de 250.000 € et (ii) réservées aux personnes morales faisant partie de la clientèle de Mercier Van Lanschot ou qui ont été acceptées par le Conseil d'administration de la sicav. Cette classe « OR » sera fermée aux nouveaux actionnaires à partir du 02/02/2022.

Classe « OF » :

Actions (i) dont la souscription minimale initiale est de 50.000.000 € et (ii) réservées aux personnes morales faisant partie de la clientèle de Mercier Van Lanschot ou qui ont été acceptées par le Conseil d'administration de la sicav. Cette classe « OF » sera fermée aux nouveaux actionnaires à partir du 02/02/2022.

Classe « A » :

Actions dont la souscription minimale initiale est de 250.000 € (cette classe d'actions est actuellement inactive).

Classe « R » :

Actions (i) dont la souscription minimale initiale est de 500.000 € et (ii) réservées aux personnes morales faisant partie de la clientèle de Mercier Van Lanschot ou qui ont été acceptées par le Conseil d'administration de la sicav.

Classe « F » :

Actions (i) dont la souscription minimale initiale est de 25.000.000 € et (ii) réservées aux personnes morales faisant partie de la clientèle de Mercier Van Lanschot ou qui ont été acceptées par le Conseil d'administration de la sicav.

2 Rapport de gestion

2.1 Date de lancement et prix de souscription du compartiment

Période de souscription initiale du 16/12/2010 au 28/12/2010.

Prix de souscription initial : 1.000,00 €

Les actions de distribution des classes « R » et « F » ont été lancées le 2 avril 2022, avec un prix de souscription initial de 1.000,00 € par action.

2.2 Cotation en bourse

Les actions du compartiment ne sont pas cotées en bourse.

2.3 Informations aux actionnaires

Les statuts de la Société d'investissement à capital variable institutionnelle de droit belge MerLan Institutional Fund ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles, où toute personne peut en prendre connaissance ou en obtenir une copie. Ils sont également disponibles sur simple demande auprès de Van Lanschot Kempen Investment Management NV Nederland. Ils font partie intégrante du document d'information. Les valeurs nettes d'inventaire sont exprimées en euros pour le compartiment MerLan Institutional Equity Fund DBI-RDT.

La valeur nette d'inventaire du compartiment MerLan Institutional Equity Fund DBI-RDT est calculée chaque vendredi, qui est un jour bancaire ouvrable à Bruxelles (jour J+1). Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Bruxelles, la valeur nette d'inventaire sera calculée le premier jour ouvrable suivant. La valeur nette d'inventaire est calculée sur base des cours de clôture de la veille (jour J).

En outre, une détermination de la valeur est effectuée le 31 décembre de chaque année.

2.4 Environnement macro-économique

L'année 2025 a été marquée par une grande incertitude politique au niveau mondial. Ce sont surtout les hausses brutales des droits de douane américains qui ont eu des répercussions sur les économies et les marchés financiers. L'économie mondiale est pourtant restée résiliente en raison de l'absence de guerre commerciale et de conditions financières favorables. La progression de l'intelligence artificielle, assortie d'investissements importants, y a également contribué.

Aux États-Unis, l'économie est restée dynamique. La consommation a contribué à la croissance, mais les tarifs plus élevés ont augmenté les coûts pour les entreprises et ont fait pression sur le revenu réel des ménages. L'indice américain des prix a augmenté d'environ 2,7 % sur une base annuelle en décembre, l'inflation sous-jacente stagnante autour de 2,6 % – clairement supérieur à l'objectif du système américain de banques centrales (« la Fed »). Le marché du travail s'est quelque peu calmé dans le courant de l'année, mais est resté assez tendu pour soutenir de futures augmentations des salaires. En même temps, la première année de la nouvelle présidence de Trump a connu d'importants changements de politique : son calendrier tarifaire a augmenté les coûts des marchandises importées et a alimenté l'incertitude quant à l'évolution de l'inflation. La Fed avait déjà procédé à trois réductions des taux d'intérêt en 2024, mais a gardé pendant longtemps son taux directeur stable en 2025, l'inflation restant obstinément supérieure à l'objectif. La Fed n'a réduit le taux qu'à partir de septembre, à trois reprises au total.

Dans la zone euro, l'économie s'est légèrement améliorée, avec une croissance autour du niveau tendanciel. La région a profité d'une consommation stable et d'une inflation en baisse, l'inflation totale en juin ayant exactement atteint l'objectif de 2 % de la Banque centrale européenne (BCE). La pression sous-jacente sur les prix est cependant restée relativement élevée dans le secteur des services, et l'industrie manufacturière a été affectée par la faible demande et les tensions commerciales mondiales. La BCE a poursuivi ses réductions des taux d'intérêt en 2025 et a fait baisser le taux d'intérêt des dépôts de 200 points de base au total depuis la mi-2024, pour atteindre 2 % à la mi-année. Au cours du second semestre de l'année, le taux directeur était stable, mais la BCE est restée prudente : l'inflation s'est certes stabilisée autour de l'objectif, mais les incertitudes concernant la fixation du niveau des salaires, les prix de l'énergie et le commerce international ont entraîné une attitude attentiste.

Dans les économies émergentes, la croissance est restée vulnérable en raison de la demande mondiale plus basse, des coûts de financement plus élevés et de la volatilité sur les marchés des matières premières. Les restrictions commerciales mondiales ont principalement exercé une pression sur les économies dépendantes du commerce. En même temps, une reprise de la demande intérieure et la chute du dollar américain au cours du second semestre de l'année ont apporté un certain soutien. Pour la Chine, la croissance est restée modérée, avec un secteur immobilier toujours faible et une faible inflation qui a augmenté le risque de pression déflationniste à long terme.

2.5 Perspectives

L'économie américaine s'est montrée résiliente en 2025. Nous prévoyons une poursuite de la croissance en 2026. Les conséquences des taxes à l'importation plus élevées seront encore visibles au premier trimestre, mais elles seront compensées par des réductions d'impôts pour les ménages. Les investissements importants et les conditions financières favorables, dues en partie à des baisses des taux par la Fed, soutiennent la croissance. Cela a un effet stabilisateur sur le marché du travail, mais limite aussi la pression vers le bas sur l'inflation. Nous prévoyons que la Fed aura ainsi une faible marge de manœuvre pour réduire les taux.

Dans la zone euro, nous prévoyons que l'économie maintienne le niveau de croissance tendanciel. Les réductions des taux d'intérêt de la BCE soutiennent les crédits. Il est question d'une augmentation des revenus réels des ménages et de coussins d'épargne élevés. La stimulation fiscale de grande envergure en Allemagne contribue principalement à la croissance locale, mais a également des répercussions sur toute la zone euro. Avec une inflation autour de l'objectif de 2 % et un taux d'intérêt neutre, nous ne prévoyons pas de modifications des taux par la BCE.

Nous pensons que les autorités chinoises auront du mal à atteindre leur objectif de croissance de 5 %. Les problèmes structurels sont importants. La stimulation se fera par étapes, en fonction de ce que le gouvernement jugera nécessaire. Toutefois, avec une dette publique en forte hausse et un déficit budgétaire élevé, les possibilités de relance sont limitées. La croissance économique chinoise dépend fortement des exportations. Bien que les exportations aux États-Unis aient baissé, les exportations en Europe et dans les marchés émergents ont augmenté. Il y a un risque que ces pays veuillent limiter l'afflux de produits chinois.

2.6 Évolution des marchés des actions

Au cours du second semestre de 2025, les marchés des actions ont généralement enregistré de bons résultats. Localement, les bourses européenne, américaine et japonaise ont affiché des résultats similaires, tous autour de 10 % à 11 %. Les marchés émergents sortaient du lot avec un rendement total de près de 16 %. Les 7 Magnifiques ont à nouveau affiché des résultats particulièrement bons. Un panier avec la même pondération des actions Apple, Microsoft, Amazon, Alphabet (Google), Meta (Facebook), Nvidia et Tesla a rapporté un rendement total d'un peu plus de 23 %.

Au niveau global, il n'y avait pas de grande différence entre les actions de croissance et de valeur. Il n'y avait pas non plus de divergence significative entre les fortes et les faibles capitalisations. Au niveau sectoriel, il y avait comme d'habitude des résultats variés. Le secteur des biens de consommation était le seul à devoir légèrement céder du terrain (-0,5 %). Le secteur le plus performant était celui des matériaux de base (+19 %).

2.7 Évolution des marchés des changes

En 2025, sur les marchés des changes, il était surtout question d'une phase de consolidation, après l'affaiblissement dramatique du dollar américain (USD) au premier semestre de l'année. L'indice DXY (qui mesure l'USD par rapport à un panier d'autres devises) s'est légèrement rétabli (environ 1,5 %) au deuxième semestre, après une forte baisse de presque 11 % au premier semestre. Sur toute l'année 2025, il était question d'une baisse d'un peu plus de 9 % pour l'USD – la plus forte diminution annuelle depuis 2003. La Fed a procédé à plusieurs réductions des taux d'intérêt au beau milieu d'une inflation en baisse et de signaux de croissance mitigés, tandis que les inquiétudes quant aux déficits budgétaires et à la politique commerciale sont restées bien présentes.

Dans l'ensemble, le cours EUR/USD est passé de 1,04 au début de l'année 2025 à 1,17 à la fin de l'année. Ailleurs aussi, on a observé des fluctuations marquées entre paires de devises. Pour cela, il fallait se tourner notamment vers l'Empire du soleil levant. Au cours du second semestre, le yen japonais s'est affaibli de plus de 8 % par rapport à l'euro. Sur toute l'année 2025, il était question d'une baisse d'un peu plus de 13 %. La Banque du Japon (BdJ) a procédé à une augmentation des taux de 0,5 % à 0,75 % en décembre. Il s'agit du niveau le plus élevé en 30 ans, mais il est insuffisant pour soutenir le yen. Par ailleurs, les développements politiques ont joué un rôle. Sous le gouvernement de la première ministre Sanae Takaichi (depuis octobre 2025), l'expansion fiscale et les mesures de relance s'intensifient. Il en découle des perspectives encore plus difficiles en ce qui concerne le déficit budgétaire et les dettes publiques.

2.8 Rapport du commissaire, réviseur agréé



Verslag van de commissaris aan de algemene vergadering van MercLan Institutional Fund NV over de jaarrekening voor het boekjaar afgesloten op 31 december 2025

In het kader van de wettelijke controle van de jaarrekening van MercLan Institutional Fund NV (de "Vennootschap"), leggen wij u ons commissarisverslag voor. Dit bevat ons verslag over de jaarrekening en de overige door wet- en regelgeving gestelde eisen. Dit vormt een geheel en is ondeelbaar.

Wij werden benoemd in onze hoedanigheid van commissaris door de algemene vergadering van 14 mei 2025, overeenkomstig het voorstel van het bestuursorgaan. Ons mandaat loopt af op de datum van de algemene vergadering die beraadslaagt over de jaarrekening afgesloten op 31 december 2027. Dit is het eerste boekjaar dat we de wettelijke controle van de jaarrekening van de Vennootschap uitvoeren.

Verslag over de jaarrekening

Oordeel zonder voorbehoud

Wij hebben de wettelijke controle uitgevoerd van de jaarrekening van de Vennootschap over het boekjaar afgesloten op 31 december 2025 opgesteld in overeenstemming met het in België van toepassing zijnde boekhoudkundig referentiestelsel. Deze jaarrekening omvat de balans op 31 december 2025, alsook de resultatenrekening van het boekjaar afgesloten op die datum evenals de toelichting. Het totaal netto actief bedraagt EUR 1.655.684.006,00 en de resultatenrekening sluit af met een winst van het boekjaar van EUR 91.303.798,38.

Naar ons oordeel geeft de jaarrekening een getrouw beeld van het vermogen en de financiële toestand van de Vennootschap per 31 december 2025, alsook van haar resultaten over het boekjaar dat op die datum is afgesloten, in overeenstemming met het in België van toepassing zijnde boekhoudkundig referentiestelsel.

Basis voor het oordeel zonder voorbehoud

Wij hebben onze controle uitgevoerd volgens de internationale controlestandaarden (ISA's) zoals van toepassing in België. Wij hebben bovendien de door IAASB goedgekeurde internationale controlestandaarden toegepast die van toepassing zijn op de huidige afsluitdatum en nog niet goedgekeurd zijn op nationaal niveau. Onze verantwoordelijkheden op grond van deze standaarden zijn verder beschreven in de sectie "Verantwoordelijkheden van de commissaris voor de controle van de jaarrekening" van ons verslag. Wij hebben alle deontologische vereisten die relevant zijn voor de controle van de jaarrekening in België nageleefd, met inbegrip van deze met betrekking tot de onafhankelijkheid.



Wij hebben van het bestuursorgaan en van de aangestelden van de Vennootschap de voor onze controle vereiste ophelderingen en inlichtingen verkregen.

Wij zijn van mening dat de door ons verkregen controle-informatie voldoende en geschikt is als basis voor ons oordeel.

Verantwoordelijkheden van het bestuursorgaan voor het opstellen van de jaarrekening

Het bestuursorgaan is verantwoordelijk voor het opstellen van de jaarrekening die een getrouw beeld geeft in overeenstemming met het in België van toepassing zijnde boekhoudkundig referentiestelsel, alsook voor de interne beheersing die het bestuursorgaan noodzakelijk acht voor het opstellen van de jaarrekening die geen afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten.

Bij het opstellen van de jaarrekening is het bestuursorgaan verantwoordelijk voor het inschatten van de mogelijkheid van de Vennootschap om haar continuïteit te handhaven, het toelichten, indien van toepassing, van aangelegenheden die met continuïteit verband houden en het gebruiken van de continuïteitsveronderstelling, tenzij het bestuursorgaan het voornemen heeft om de Vennootschap te liquideren of om de bedrijfsactiviteiten te beëindigen of geen realistisch alternatief heeft dan dit te doen.

Verantwoordelijkheden van de commissaris voor de controle van de jaarrekening

Onze doelstellingen zijn het verkrijgen van een redelijke mate van zekerheid over de vraag of de jaarrekening als geheel geen afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten en het uitbrengen van een commissarisverslag waarin ons oordeel is opgenomen. Een redelijke mate van zekerheid is een hoog niveau van zekerheid, maar is geen garantie dat een controle die overeenkomstig de ISA's is uitgevoerd altijd een afwijking van materieel belang ontdekt wanneer die bestaat. Afwijkingen kunnen zich voordoen als gevolg van fraude of fouten en worden als van materieel belang beschouwd indien redelijkerwijs kan worden verwacht dat zij, individueel of gezamenlijk, de economische beslissingen genomen door gebruikers op basis van deze jaarrekening, beïnvloeden.

Bij de uitvoering van onze controle leven wij het wettelijk, reglementair en normatief kader dat van toepassing is op de controle van de jaarrekening in België na. Een wettelijke controle van de jaarrekening biedt evenwel geen zekerheid omtrent de toekomstige levensvatbaarheid van de Vennootschap, noch omtrent de efficiëntie of de doeltreffendheid waarmee het bestuursorgaan de bedrijfsvoering van de Vennootschap ter hand heeft genomen of zal nemen. Onze verantwoordelijkheden inzake de door het bestuursorgaan gehanteerde continuïteitsveronderstelling staan hieronder beschreven.

Als deel van een controle uitgevoerd overeenkomstig de ISA's, passen wij professionele oordeelsvorming toe en handhaven wij een professioneel-kritische instelling gedurende de controle. We voeren tevens de volgende werkzaamheden uit:

- het identificeren en inschatten van de risico's dat de jaarrekening een afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten, het bepalen en uitvoeren van controlewerkzaamheden die op deze risico's inspelen en het verkrijgen van controle-informatie die voldoende en geschikt is als basis voor ons oordeel. Het risico van het niet detecteren van een van materieel belang zijnde afwijking is groter indien het gevolg is van fraude dan indien zij het gevolg is van fouten, omdat bij fraude sprake kan zijn van samenspanning, valsheid in geschrifte, het opzettelijk nalaten om transacties vast te leggen, het opzettelijk verkeerd voorstellen van zaken of het doorbreken van de interne beheersing;
- het verkrijgen van inzicht in de interne beheersing die relevant is voor de controle, met als doel controlewerkzaamheden op te zetten die in de gegeven omstandigheden geschikt zijn maar die niet zijn gericht op het geven van een oordeel over de effectiviteit van de interne beheersing van de Vennootschap;
- het evalueren van de geschiktheid van de gehanteerde grondslagen voor financiële verslaggeving en het evalueren van de redelijkheid van de door het bestuursorgaan gemaakte schattingen en van de daarop betrekking hebbende toelichtingen;
- het concluderen of de door het bestuursorgaan gehanteerde continuïteitsveronderstelling aanvaardbaar is, en het concluderen, op basis van de verkregen controle-informatie, of er een onzekerheid van materieel belang bestaat met betrekking tot gebeurtenissen of omstandigheden die significante twijfel kunnen doen ontstaan over de mogelijkheid van de Vennootschap om haar continuïteit te handhaven. Indien wij concluderen dat er een onzekerheid van materieel belang bestaat, zijn wij ertoe gehouden om de aandacht in ons commissarisverslag te vestigen op de daarop betrekking hebbende toelichtingen in de jaarrekening, of, indien deze toelichtingen inadequaat zijn, om ons oordeel aan te passen. Onze conclusies zijn gebaseerd op de controle-informatie die verkregen is tot de datum van ons commissarisverslag. Toekomstige gebeurtenissen of omstandigheden kunnen er echter toe leiden dat de Vennootschap haar continuïteit niet langer kan handhaven;
- het evalueren van de algehele presentatie, structuur en inhoud van de jaarrekening, en van de vraag of de jaarrekening de onderliggende transacties en gebeurtenissen weergeeft op een wijze die leidt tot een getrouw beeld.

Wij communiceren met het bestuursorgaan onder meer over de geplande reikwijdte en timing van de controle en over de significante controlebevindingen, waaronder eventuele significante tekortkomingen in de interne beheersing die wij identificeren gedurende onze controle.

Overige door wet- en regelgeving gestelde eisen

Verantwoordelijkheden van het bestuursorgaan

Het bestuursorgaan is verantwoordelijk voor het opstellen en de inhoud van het jaarverslag, voor het naleven van de wettelijke en bestuursrechtelijke voorschriften die van toepassing zijn op het voeren van de boekhouding, alsook voor het naleven van het Wetboek van vennootschappen en verenigingen en van de statuten van de Vennootschap.

Verantwoordelijkheden van de commissaris

In het kader van onze opdracht en overeenkomstig de Belgische bijkomende norm bij de in België van toepassing zijnde internationale controlestandaarden (ISA's), is het onze verantwoordelijkheid om, in alle van materieel belang zijnde opzichten, het jaarverslag, alsook de naleving van bepaalde verplichtingen uit het Wetboek van vennootschappen en verenigingen, en van de statuten van de Vennootschap te verifiëren, en verslag over deze aangelegenheden uit te brengen.

Aspecten betreffende het jaarverslag

Na het uitvoeren van specifieke werkzaamheden op het jaarverslag, zijn wij van oordeel dat dit jaarverslag overeenstemt met de jaarrekening voor hetzelfde boekjaar en is opgesteld overeenkomstig de artikelen 3:5 en 3:6 van het Wetboek van vennootschappen en verenigingen.

In de context van onze controle van de jaarrekening, zijn wij tevens verantwoordelijk voor het overwegen, in het bijzonder op basis van de kennis verkregen in de controle, of het jaarverslag een afwijking van materieel belang bevat, hetzij informatie die onjuist vermeld is of anderszins misleidend is. In het licht van de werkzaamheden die wij hebben uitgevoerd, dienen wij u geen afwijking van materieel belang te melden.

Vermeldingen betreffende de onafhankelijkheid

- Ons bedrijfsrevisorenkantoor en ons netwerk hebben geen opdrachten die onverenigbaar zijn met de wettelijke controle van de jaarrekening verricht en ons bedrijfsrevisorenkantoor is in de loop van ons mandaat onafhankelijk gebleven tegenover de Vennootschap.

Andere vermeldingen

- Onverminderd formele aspecten van ondergeschikt belang, werd de boekhouding gevoerd in overeenstemming met de in België van toepassing zijnde wettelijke en bestuursrechtelijke voorschriften.
- Wij dienen u geen verrichtingen of beslissingen mede te delen die in overtreding met de statuten of het Wetboek van vennootschappen en verenigingen zijn gedaan of genomen.



*Verslag van de commissaris aan de algemene vergadering van MercLan Institutional Fund NV
over de jaarrekening voor het boekjaar afgesloten op 31 december 2025*

- De resultaatverwerking, die aan de algemene vergadering wordt voorgesteld, stemt overeen met de wettelijke en statutaire bepalingen.

Zaventem, 28 april 2026

KPMG Bedrijfsrevisoren
Commissaris
vertegenwoordigd door

Bastien Onclin
(Signature)

Digitally signed
by Bastien Onclin
(Signature)
Date: 2026.04.28
18:23:20 +02'00'

Bastien Onclin
Bedrijfsrevisor

2.9 Objectif et grandes lignes de la politique d'investissement

Objectif

L'objectif du compartiment est principalement d'investir dans des actions (et autres valeurs mobilières assimilables à des actions) de sociétés cotées ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leurs activités dans l'un des États membres de l'OCDE. L'objectif d'investissement s'accompagne d'un niveau de risque élevé.

Politique d'investissement

Catégories d'actifs autorisés

Investir dans des actions (et autres valeurs mobilières assimilables à des actions) de sociétés cotées ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leurs activités dans des pays de l'OCDE.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

Tous instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé ou négociés de gré à gré à condition que le sous-jacent aux instruments dérivés consiste en un actif visé à l'article 15 des statuts, en indices financiers, en taux d'intérêt, en taux de change ou en devises.

2.10 Benchmark

Le benchmark du compartiment MerLan Institutional Equity Fund DBI-RDT est l'indice MSCI AC World Euro Net Div. Ce benchmark est utilisé dans le cadre de la gestion du compartiment.

2.11 Politique menée durant l'exercice

Au cours des sept dernières années, les investisseurs en actions ont obtenu des résultats exceptionnels : une seule année négative, avec un rendement annuel moyen de près de 14 %. Cela s'est produit malgré le fait que la COVID-19 ait paralysé le monde, malgré une inflation en hausse, des guerres, l'incertitude politique et l'instabilité mondiale liée à Trump, ainsi que la faiblesse de l'économie chinoise. Comment est-ce possible ? C'est très simple : les bénéfices ont été très élevés, et à long terme, les actions suivent la croissance des bénéfices des entreprises sous-jacentes. À court terme, personne ne sait comment un cours boursier va évoluer, mais à plus long terme, il suit parfaitement les performances de l'entreprise.

Après la pandémie de COVID-19, nous avons constaté que les entreprises qui vendent des produits ou des services auxquels les gens accordent de la valeur ont souvent pu augmenter leurs prix au-delà du taux d'inflation. Cela a eu un effet positif sur la rentabilité de ces entreprises. Par ailleurs, les grandes entreprises technologiques continuent de se développer comme si elles étaient des petites entreprises, alors qu'elles ont désormais atteint une taille gigantesque.

Dans notre portefeuille, ce ne sont pas seulement les grandes entreprises technologiques qui ont donné le ton. Notre médaille d'or revient à l'action Ryanair, qui a progressé de 57 % en 2025. Alphabet a enregistré un rendement de plus de 50 % et Taiwan Semiconductor (TSMC) a progressé de plus de 40 %. Le secteur pharmaceutique a lui aussi (enfin) affiché de solides performances : Novartis, Roche et AstraZeneca ont toutes progressé de plus de 30 %. Les assureurs ont enregistré de bons résultats. Les actions d'Ageas et de Fairfax ont ainsi enregistré une hausse de plus de 30 %. Plusieurs actions, telles qu'Amazon, Berkshire Hathaway, Booking, Microsoft, NXP et Meta, ont enregistré un bon rendement en dollars américains, mais une fois converti en euros, ce rendement s'est avéré décevant.

Si l'on considérait le compartiment MerLan Institutional Equity Fund DBI-RDT comme une seule et même entreprise, on pourrait dire que la croissance des bénéfices sous-jacents a largement dépassé les 10 % cette année. Nos 10 meilleures positions ont même affiché une croissance des bénéfices avoisinant les 15 %.

Warren Buffett a récemment quitté ses fonctions de PDG de Berkshire Hathaway, à l'âge respectable de 95 ans. Au cours des 60 dernières années, il a transformé une ancienne entreprise textile en l'un des plus grands conglomérats au monde. Il a enregistré une croissance composée du capital de près de 20 % par an, ce qui est sans précédent sur une période aussi longue. Monsieur Buffett a été et reste un formidable mentor, et nous lui sommes extrêmement reconnaissants ; sans lui, notre parcours aurait été tout autre.

2.12 Politique future

Nous nous en tenons de manière disciplinée à notre stratégie, qui fait ses preuves depuis la constitution du compartiment en 2010 : nous nous concentrons sur les grandes capitalisations boursières, nous investissons la majeure partie de notre capital dans des entreprises aux flux de trésorerie stables, nous payons des prix raisonnables et nous osons aller un peu à contre-courant, car c'est là que nous trouvons souvent les meilleures opportunités d'investissement.

2.13 Transparence en matière de durabilité

Ces informations sont publiées conformément à l'article 11 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), tel que modifié par l'article 25 du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement (UE) 2019/2088 (« Règlement sur la taxonomie »), ainsi qu'en conformité avec le Règlement sur la taxonomie.

2.14 Mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées

A. Indicateurs de durabilité

Le compartiment n'a pas comme objectif l'investissement durable mais promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens du Règlement SFDR.

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer le respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce compartiment correspondent aux limites de placement contraignantes énoncées dans le document d'information.

Conformément à ces limites de placement, le portefeuille du compartiment au cours de la période considérée n'a :

- a) aucune exposition à des émetteurs qui ne respectent pas les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies au moment de l'achat des positions ;
- b) aucune exposition à des émetteurs impliqués dans des activités controversées, que ce soit lors de l'achat ou de la détention de positions dans le portefeuille ;
- c) aucune exposition à des émetteurs liés à des controverses ESG d'une gravité maximale sur des questions environnementales ou sociales au moment où les positions sont achetées ;

De plus amples informations sur les indicateurs et leur méthodologie sont disponibles dans le document d'information et sur le site web www.merciervanlanschot.be.

B. Utilisation de produits dérivés

Le compartiment n'utilise pas de produits dérivés, le cas échéant, pour promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales, comme décrit dans le document d'information.

2.15 Déclaration du règlement sur la taxonomie

Les investissements sous-jacents de ce produit ne tiennent pas compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2.16 Communications périodiques relatives à la liquidité et à l'effet de levier²

Aucun actif n'a fait l'objet d'accords spéciaux au cours de la période considérée en raison de son manque de liquidité. De même, il n'y a pas eu de nouveaux accords de gestion des liquidités de MerqLan Institutional Equity Fund DBI-RDT.

Au cours de la période considérée, il n'y a pas eu de modification au niveau de l'effet de levier maximal. Il n'y avait pas d'emprunts ou de découverts au 31 décembre 2025 et MerqLan Institutional Equity Fund DBI-RDT n'était pas investi dans des produits dérivés à la fin de l'année 2025. Il n'y avait par conséquent pas lieu non plus de parler d'effet de levier.

L'exposition brute (selon la méthode brute) de MerqLan Institutional Equity Fund DBI-RDT, exprimée en pourcentage de la valeur intrinsèque, était de 0 % au 31 décembre 2025. L'exposition nette (selon la méthode d'engagement) s'élevait à 99 %.

2.17 Description des principaux risques auxquels la société est confrontée

(Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations)

Description des risques jugés significatifs et pertinents, tels qu'évalués pour le compartiment et basés sur la méthodologie de la société de gestion Van Lanschot Kempen Investment Management NV.

	MerqLan Institutional Equity Fund DBI-RDT
Risque de marché	ÉLEVÉ
Risque de crédit	NÉANT
Risque de règlement	FAIBLE
Risque de liquidité	NÉANT
Risque de change	ÉLEVÉ
Risque de rendement	ÉLEVÉ
Risque de concentration	FAIBLE
Risque d'inflation	FAIBLE
Facteurs externes	FAIBLE
Risque en matière de durabilité	FAIBLE

² Ces données n'ont pas été contrôlées par le commissaire.

Conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations, les éléments suivants doivent également être communiqués :

- Le bilan et le compte de résultats donnent une image fidèle de l'évolution et des résultats de l'organisme de placement collectif. Le tableau ci-dessus présente une description des principaux risques et incertitudes auxquels l'organisme de placement collectif est confronté.
- Il n'y a pas eu d'événements significatifs depuis la fin de l'exercice.
- Pour les circonstances susceptibles d'affecter de manière significative le développement de l'organisme de placement collectif, veuillez vous référer à la section « Politique future » du Rapport de gestion décrit ci-dessus.
- L'organisme de placement collectif ne compte aucune activité dans le domaine de la recherche et du développement.
- L'organisme de placement collectif ne possède pas de succursales.
- Lors de la fixation et de l'application des règles d'évaluation, on considère que l'organisme de placement collectif poursuivra ses activités, même si le bilan fait état d'une perte à affecter ou que le compte de résultats affiche une perte pendant deux exercices consécutifs.
- Le profil de risque de l'organisme de placement collectif, mentionné dans le document d'information, donne une vue d'ensemble de la maîtrise des risques. Les éventuels conflits d'intérêts et/ou événements exceptionnels sont décrits ci-après dans le rapport, au paragraphe « Exposé ».
- Le Conseil d'administration a introduit le « swing pricing ». Le Swing Pricing est un mécanisme qui permet aux différents compartiments de la sicav de régler les frais découlant de grandes souscriptions et de grands rachats par les investisseurs entrants et sortants.
 - La valeur nette d'inventaire (VNI) est corrigée en utilisant un pourcentage déterminé (le Swing Factor) pour facturer les frais de transaction nets aux investisseurs entrants et sortants. L'orientation du swing découle des flux nets de capitaux applicables à une VNI. En cas d'entrées nettes de capitaux, le Swing Factor lié aux souscriptions d'actions du compartiment est ajouté à la VNI et en cas de rachats nets, le Swing Factor lié aux rachats des actions du compartiment concerné est déduit de la VNI. Dans les deux cas, tous les investisseurs entrants/sortants à une date donnée se voient appliquer une seule et même VNI. La valeur maximale du Swing Factor est de 5 %.
 - Le mécanisme du Swing Pricing est conforme à l'AR du 10 novembre 2006 et se limite à ces seuls cas où les souscriptions ou les rachats nets atteignent une valeur seuil définie. Cette valeur seuil est définie par compartiment et s'exprime sous forme de pourcentage du total des actifs nets du compartiment concerné.
 - La mesure n'a pas été appliquée pendant l'exercice.

2.18 Affectation des résultats

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de chacun des compartiments décidera chaque année, sur proposition du Conseil d'administration, de la partie du résultat qui peut être allouée aux actions de distribution pour leur compartiment conformément à la législation en vigueur.

La Société souhaite faire bénéficier ses actionnaires propriétaires d'actions de distribution et soumis à l'impôt des sociétés en Belgique du régime des revenus définitivement taxés (RDT) établi par les articles 202 et 203 du Code des impôts sur les revenus.

En conséquence, l'Assemblée générale annuelle des actionnaires s'en tiendra en cette matière, pour chaque compartiment correspondant aux actions de distribution, au taux minimum de distribution des revenus prévu par l'article 203, § 2, du Code des impôts sur les revenus 1992 et à toute modification ultérieure du taux minimum de distribution des revenus prévu au § 2 de cet article. Ceci signifie que la Société et chaque compartiment distribueront au moins 90 % des revenus recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais. Le taux de 90 % pourrait faire l'objet d'une adaptation ultérieure vers le haut ou vers le bas en fonction de nouvelles dispositions fiscales. Ce taux de distribution s'applique par compartiment pour la partie du résultat imputable aux actions de distribution des différents compartiments.

3 Bilan

Partie 1. – Schéma du bilan

TOTAL ACTIF NET

I Actifs immobilisés

- A. Frais d'établissement et d'organisation
- B. Immobilisations incorporelles
- C. Immobilisations corporelles

II Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés

- A. Obligations et autres titres de créance
 - a. Obligations
 - b. Autres titres de créance
 - b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »
 - b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »
- B. Instruments du marché monétaire
- C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions
 - a. Actions
 - b. OPC à nombre fixe de parts
 - c. Autres valeurs assimilables à des actions
- D. Autres valeurs mobilières
- E. OPC à nombre variable de parts
- F. Instruments financiers dérivés

III Créances et dettes à plus d'un an

- A. Créances
- B. Dettes

IV Créances et dettes à un an au plus

- A. Créances
 - a. Montants à recevoir
 - b. Avoirs fiscaux
 - c. Collateral
 - d. Autres
- B. Dettes
 - a. Montants à payer (-)
 - b. Dettes fiscales (-)
 - c. Emprunts (-)
 - d. Collateral (-)
 - e. Autres (-)

V Dépôts et liquidités

- A. Avoirs bancaires à vue
- B. Avoirs bancaires à terme
- C. Autres

VI Comptes de régularisation

- A. Charges à reporter
- B. Produits acquis
- C. Charges à imputer (-)
- D. Produits à reporter (-)

TOTAL CAPITAUX PROPRES

- A. Capital
- B. Participations au résultat
- C. Résultat reporté
- D. Résultat de l'exercice

31/12/25 en EUR	31/12/24 en EUR
1.655.684.006,00	1.142.249.987,24
0,00	0,00
1.631.223.101,88	1.111.553.069,42
1.631.223.101,88	1.111.553.069,42
0,00	0,00
1.763.643,91	1.011.016,17
846.429,11	613.176,04
917.214,80	397.840,13
26.102.369,18	32.083.689,17
26.102.369,18	32.083.689,17
-3.405.108,97	-2.397.787,52
-3.405.108,97	-2.397.787,52
1.655.684.006,00	1.142.249.987,24
1.559.677.905,97	921.448.919,93
4.702.301,65	21.360.915,47
0,00	0,00
91.303.798,38	199.440.151,84

Partie 2. – Postes hors bilan

I	Sûretés réelles (+/-)	0,00	0,00
	A. Collateral		
	a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
	b. Liquidités/dépôts		
	B. Autres sûretés réelles (+/-)		
	a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
	b. Liquidités/dépôts		
II	Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)	0,00	0,00
	A. Contrats d'option et warrants achetés		
	B. Contrats d'option et warrants vendus		
III	Montants notionnels des contrats à terme (+)	0,00	0,00
	A. Contrats à terme achetés		
	B. Contrats à terme vendus		
IV	Montants notionnels des contrats de swap (+)	0,00	0,00
	A. Contrats de swap achetés		
	B. Contrats de swap vendus		
V	Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)	0,00	0,00
	A. Contrats achetés		
	B. Contrats vendus		
VI	Montants non appelés sur actions	0,00	0,00
VII	Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
VIII	Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
IX	Instruments financiers prêtés	0,00	0,00

4 Compte de résultats

	01/01/25 - 31/12/25	01/01/24 - 31/12/24
	en EUR	en EUR
Partie 3. – Schéma du compte de résultats		
I Réductions de valeur, moins-values et plus-values	84.070.593,85	191.910.763,25
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations		
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire		
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	150.875.414,58	165.008.869,51
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières		
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-66.804.820,73	26.901.893,74
II Produits et charges des placements	19.957.769,99	16.312.851,63
A. Dividendes	22.035.875,29	18.103.775,69
B. Intérêts (+/-)		
a. Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire		
b. Dépôts et liquidités		
c. Collateral (+/-)		
C. Intérêts d'emprunts (-)		-10.177,68
D. Contrats de swap		
E. Précomptes mobiliers (-)		
a. D'origine belge	-774.247,20	-479.441,85
b. D'origine étrangère	-1.446.545,73	-1.516.558,83
F. Autres produits provenant des placements	142.687,63	215.254,30
III Autres produits	286.793,66	563.467,55
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	286.793,66	563.467,55
B. Autres		
IV Coûts d'exploitation	-13.011.359,12	-9.346.930,59
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-1.086.947,00	-664.796,49
B. Charges financières (-)		
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-542.364,42	-441.198,83
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
Classe OR	-4.241.912,28	-4.292.353,87
Classe OF	-1.813.111,73	-1.664.141,39
Classe F	-1.150.488,61	-369.804,14
Classe R	-3.261.283,37	-1.170.606,95
b. Gestion administrative et comptable	-889.072,50	-712.328,57
c. Rémunération commerciale		
E. Frais administratifs (-)		
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)		-2.575,68
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)		-1.962,36
H. Services et biens divers (-)	-26.059,21	-26.294,31
I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J. Taxes		
K. Autres frais (-)	-120,00	-868,00
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	7.233.204,53	7.529.388,59
SOUS-TOTAL II + III + IV	7.233.204,53	7.529.388,59

V	Bénéfice courant (Perte courante) sur le résultat avant impôts sur le résultat	91.303.798,38	199.440.151,84
VI	Impôts sur le résultat		
VII	Résultat de l'exercice (du semestre)	91.303.798,38	199.440.151,84

Partie 4. – Affectations et prélèvements

I.	Bénéfice (Perte) à affecter	310.955.719,74	318.774.390,97
	a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	219.651.921,36	119.334.239,13
	b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	91.303.798,38	199.440.151,84
	c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)		
II.	(Affectations au) prélèvements sur le capital	0,00	0,00
III.	Bénéfice à reporter (Perte à reporter)	268.445.859,45	219.651.921,36
IV.	(Distribution des dividendes)	-42.509.860,29	-99.122.469,61

5 Résumé des règles d'évaluation

L'évaluation de l'actif, du passif et du compte de résultats de la société, par compartiment, se fait conformément à l'Arrêté royal du dix novembre deux mille six relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts, et est définie comme suit :

- a) S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant grâce à l'intervention d'établissements financiers tiers assurant des cotations permanentes de cours acheteurs et vendeurs, s'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu pour procéder à l'évaluation à la juste valeur ;
- b) Si le cours acheteur actuel, le cours vendeur actuel ou le cours de clôture visés au point a) ne sont pas disponibles, c'est le prix de la transaction la plus récente qui est retenu pour procéder à l'évaluation à la juste valeur, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction ;
- c) Si, pour un élément du patrimoine déterminé, il existe un marché organisé ou un marché de gré à gré, mais que ce marché n'est pas actif et que les cours qui s'y forment ne sont pas représentatifs de la juste valeur, ou si, pour un élément du patrimoine déterminé, il n'existe pas de marché organisé ni de marché de gré à gré, l'évaluation à la juste valeur est opérée sur la base de la juste valeur actuelle d'éléments du patrimoine similaires pour lesquels il existe un marché actif, à condition que cette juste valeur soit adaptée en tenant compte des différences entre les éléments du patrimoine similaires ;
- d) Si, pour un élément du patrimoine déterminé, la juste valeur d'éléments du patrimoine similaires est inexistante, la juste valeur de l'élément concerné est déterminée en recourant à d'autres techniques de valorisation, à condition que ces techniques tiennent compte de l'utilisation maximale des données de marché, soient conformes aux méthodes économiques communément acceptées pour l'évaluation d'instruments financiers et soient régulièrement calibrées et testées quant à leur validité en utilisant les prix des transactions courantes sur le marché qui portent sur l'élément du patrimoine concerné. Il convient de tenir compte également, lors de l'évaluation, de leur caractère incertain dû au risque que les contreparties concernées ne puissent pas honorer leurs engagements ;
- e) Sans préjudice du traitement des intérêts courus, les actifs suivants sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des réductions de valeur qui leur ont été appliquées et des remboursements qui sont entre-temps intervenus :
 - 1) les avoirs à vue sur des établissements de crédit
 - 2) les engagements en compte-courant envers des établissements de crédit
 - 3) les montants à recevoir et à payer à court terme, autres qu'à l'égard d'établissements de crédit
 - 4) les avoirs fiscaux et les dettes fiscales
 - 5) les autres dettes
- f) Les créances à terme qui ne sont pas représentées par des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire négociables, sont évaluées à leur juste valeur.
- g) Les contrats d'option en cours sur des actions et des indices d'actions sont évalués sur la base de la valeur réelle de leurs primes. Les différences résultant des variations de valeur de ces primes sont imputées au compte de résultats comme réduction de valeur ou plus-value non réalisée. En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont inscrites comme une part du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Au terme du contrat en l'absence d'exercice, la valeur de la prime initialement payée ou reçue est imputée comme réduction de valeur ou plus-value réalisée.

Les valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants doivent être portées dans les postes hors bilan.

- h) Les contrats à terme, tels que les futures, les forward rate agreements et les exchange rate agreements doivent être traités comme suit :

Les montants notionnels de ces contrats doivent être portés dans les postes hors bilan. Par montant notionnel d'un future, il faut entendre la taille du contrat (lotsize), multipliée par, d'une part, la valeur d'achat ou de vente convenue de l'instrument sous-jacent et, d'autre part, le nombre de contrats achetés ou vendus. Ce montant est adapté dans les postes hors bilan en cas de modification du nombre de contrats de future.

Les variations de valeur (variation margin) sont portées, d'une part, au compte de résultats et, d'autre part, au bilan, sous les postes concernés qui sont subdivisés en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les dépôts de garantie en matière de futures (initial margin) constituent des garanties financières et doivent, par conséquent, être comptabilisés et évalués.

Pour déterminer la valeur de l'actif net, l'évaluation ainsi obtenue est diminuée des engagements de la société.

5.1 Taux de change

	31/12/2025	31/12/2024
1 EUR	1,60990 CAD	1,48925 CAD
	0,93050 CHF	0,93845 CHF
	7,46900 DKK ³	
	0,87315 GBP	0,82680 GBP
	1,17445 USD	1,03550 USD

³ Il n'y a pas eu d'investissements dans cette monnaie au cours de la période de comparaison.

6 Composition de l'actif et chiffres-clés

6.1 Composition de l'actif au 31/12/2025

Dénomination	Quantité	Devise	Cours	Évaluation	% détenu par le fonds	% du portefeuille	% actif net
I. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés							
Actions et autres valeurs assimilables à des actions							
Actions							
Belgique							
AGEAS	649.651	EUR	59,80	38.849.129,80		2,38 %	2,35 %
			Total	38.849.129,80		2,38 %	2,35 %
Canada							
CONSTELLATION SOFTWARE INC	10.921	CAD	3.301,40	22.395.545,93		1,37 %	1,35 %
FAIRFAX FINANCIAL HLDGS LTD	71.832	CAD	2.615,89	116.718.187,80		7,16 %	7,05 %
			Total	139.113.733,73		8,53 %	8,40 %
Danemark							
DSV A/S	146.495	DKK	1.615,00	31.676.184,90		1,94 %	1,91 %
			Total	31.676.184,90		1,94 %	1,91 %
France							
L'OREAL	51.181	EUR	366,60	18.762.954,60		1,15 %	1,13 %
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	60.269	EUR	645,00	38.873.505,00		2,38 %	2,35 %
SCHNEIDER ELECTRIC SE	90.502	EUR	234,90	21.258.919,80		1,30 %	1,28 %
TOTAL ENERGIES	499.408	EUR	55,59	27.762.090,72		1,70 %	1,68 %
VINCI SA	227.057	EUR	120,05	27.258.192,85		1,67 %	1,65 %
			Total	133.915.662,97		8,20 %	8,09 %
Irlande							
ICON PLC	115.007	USD	182,22	17.843.735,83		1,09 %	1,08 %
RYANAIR HOLDINGS PLC	1.445.551	EUR	29,55	42.716.032,05		2,62 %	2,58 %
			Total	60.559.767,88		3,71 %	3,66 %
Pays-Bas							
ASML HOLDING NV	28.812	EUR	921,40	26.547.376,80		1,63 %	1,60 %
NXP SEMICONDUCTORS NV	338.233	USD	217,06	62.511.690,56		3,83 %	3,78 %
PROSUS NV	782.099	EUR	52,85	41.333.932,15		2,53 %	2,50 %
			Total	130.392.999,51		7,99 %	7,88 %
Espagne							
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	786.391	EUR	56,34	44.305.268,94		2,72 %	2,68 %
			Total	44.305.268,94		2,72 %	2,68 %
Taiwan							
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	144.818	USD	303,89	37.471.788,51		2,30 %	2,26 %
			Total	37.471.788,51		2,30 %	2,26 %
Royaume-Uni							
ASHTREAD GROUP PLC	403.591	GBP	50,86	23.508.719,30		1,44 %	1,42 %
ASTRAZENECA PLC	219.011	GBP	137,90	34.589.265,19		2,12 %	2,09 %
UNILEVER PLC	474.524	EUR	55,70	26.430.986,80		1,62 %	1,60 %
			Total	84.528.971,29		5,18 %	5,11 %
États-Unis d'Amérique							
ALPHABET INC-CL A	297.484	USD	313,00	79.281.784,67		4,86 %	4,79 %
AMAZON.COM INC	221.119	USD	230,82	43.457.522,74		2,66 %	2,62 %
ANALOG DEVICES INC	90.605	USD	271,20	20.922.198,48		1,28 %	1,26 %
BERKSHIRE HATHAWAY INC-CL A	17	USD	754.800,00	10.925.624,76		0,67 %	0,66 %
BERKSHIRE HATHAWAY INC-CL B	55.740	USD	502,65	23.856.027,08		1,46 %	1,44 %
BOOKING HOLDINGS INC	14.112	USD	5.355,33	64.348.773,43		3,94 %	3,89 %
BROWN & BROWN INC	729.651	USD	79,70	49.515.249,44		3,04 %	2,99 %
CORPAY INC	112.020	USD	300,93	28.702.949,13		1,76 %	1,73 %
DANAHER CORP	91.689	USD	228,92	17.871.723,68		1,10 %	1,08 %
KKR & CO INC	619.403	USD	127,48	67.232.742,51		4,13 %	4,06 %
LENNAR CORP-A	321.473	USD	102,80	28.138.638,85		1,73 %	1,70 %
LITTELFUSE INC	156.772	USD	252,92	33.761.142,87		2,07 %	2,04 %
MARKEL GROUP INC	32.823	USD	2.149,65	60.077.450,71		3,69 %	3,63 %
META PLATFORMS INC-CLASS A	104.896	USD	660,09	58.955.937,37		3,62 %	3,56 %
MICROSOFT CORP	162.497	USD	483,62	66.913.703,55		4,11 %	4,04 %
NVR INC	2.793	USD	7.292,77	17.343.187,54		1,06 %	1,05 %
PTC INC	212.785	USD	174,21	31.563.093,24		1,93 %	1,91 %
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	63.458	USD	579,45	31.308.900,42		1,92 %	1,89 %
VISA INC-CLASS A SHARES	71.110	USD	350,71	21.234.610,33		1,30 %	1,28 %
ZOETIS INC	146.047	USD	125,82	15.646.160,79		0,96 %	0,94 %
			Total	771.057.421,59		47,29 %	46,56 %
Suède							
SPOTIFY TECHNOLOGY SA	66.553	USD	580,71	32.907.312,04		2,02 %	1,99 %
			Total	32.907.312,04		2,02 %	1,99 %
Suisse							

CHUBB LTD	102.595	USD	312,12	27.265.487,16	1,67 %	1,65 %
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	127.402	CHF	172,05	23.556.705,10	1,44 %	1,42 %
DSM-FIRMENICH AG	237.588	EUR	68,76	16.336.550,88	1,00 %	0,99 %
NOVARTIS AG-REG	242.951	CHF	109,60	28.616.259,65	1,75 %	1,73 %
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	86.954	CHF	328,20	30.669.857,93	1,88 %	1,85 %
		Total		126.444.860,72	7,74 %	7,64 %
Total actions et autres valeurs assimilables à des actions				1.631.223.101,88	100,00 %	98,53 %
Total valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés				1.631.223.101,88	100,00 %	98,53 %
II. Dépôts et liquidités						
Avoirs bancaires à vue						
BNP Paribas		EUR		25.868.043,41		1,56 %
BNP Paribas		USD		234.325,77		0,01 %
		Total dépôts et liquidités		26.102.369,18		1,57 %
III. Autres créances et dettes				1.763.643,91		0,11 %
IV. Autres				-3.405.108,97		-0,21 %
V. Total valeur nette d'inventaire				1.655.684.006,00		100,00 %

Répartition sectorielle

(en pour cent du portefeuille-titre)

Banques	4,12 %
Consommation	11,10 %
Soins de santé	13,60 %
Secteur financier	1,30 %
Industrie	9,36 %
Informatique	19,83 %
Médias	19,63 %
Technologie	1,00 %
Assurances	20,06 %
	100,00 %

Répartition géographique

(en pour cent du portefeuille-titre)

Belgique	2,38 %
Canada	8,53 %
Danemark	1,94 %
France	8,20 %
Irlande	3,71 %
Pays-Bas	7,99 %
Espagne	2,72 %
Taiwan	2,30 %
Royaume-Uni	5,18 %
États-Unis	47,29 %
Suède	2,02 %
Suisse	7,74 %
	100,00 %

Répartition par monnaie

(en pour cent du portefeuille-titre)

CAD	8,53 %
CHF	5,07 %
DKK	1,94 %
EUR	22,70 %
GBP	3,56 %
USD	58,20 %
	100,00 %

6.2 Modifications de la composition de l'actif de Merclan Institutional Equity Fund DBI-RDT

Taux de rotation			
	Semestre 1	Semestre 2	Exercice entier
Achats	332.678.677,10	499.703.168,42	832.381.845,52
Ventes	174.908.154,36	221.910.995,99	396.819.150,35
Total 1	507.586.831,46	721.614.164,41	1.229.200.995,87
Souscriptions	372.731.846,81	401.302.665,01	774.034.511,82
Remboursements	101.481.717,42	151.300.104,49	252.781.821,91
Total 2	474.213.564,23	552.602.769,50	1.026.816.333,73
Moyenne de référence de l'actif net total	1.233.665.899,32	1.477.025.582,77	1.355.345.741,05
Rotation	2,71 %	11,44 %	14,93 %

Le tableau ci-dessus montre le volume semestriel et annuel en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume (corrigé pour la somme des souscriptions et des remboursements) avec la moyenne de l'actif net (rotation) au début et à la fin du trimestre. Un chiffre proche de 0 % implique que les transactions pendant une période déterminée ont été réalisées uniquement en fonction des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont engendré que peu de transactions dans le portefeuille ou le cas échéant pas du tout.

La liste détaillée des transactions réalisées durant l'exercice peut être consultée gratuitement auprès de Mercier Van Lanschot.

6.3 Évolution du nombre de souscriptions, de remboursements et de la valeur nette d'inventaire

Période	Évolution du nombre de parts en circulation		
Année	Souscriptions OR	Remboursements OR	Fin de période OR
	Dis.	Dis.	Dis.
2023	58.131	68.098	185.581
2024	89.902	112.894	162.589
2025	52.977	43.539	172.027

Période	Évolution du nombre de parts en circulation		
Année	Souscriptions OF	Remboursements OF	Fin de période OF
	Dis.	Dis.	Dis.
2023	54.495	11.802	139.140
2024	56.615	51.268	144.487
2025	30.481	15.510	159.458

Période	Évolution du nombre de parts en circulation		
Année	Souscriptions F	Remboursements F	Fin de période F
	Dis.	Dis.	Dis.
2023	0	0	1
2024	88.977	19.111	69.867
2025	135.564	42.375	163.056

Période	Évolution du nombre de parts en circulation		
Année	Souscriptions R	Remboursements R	Fin de période R
	Dis.	Dis.	Dis.
2023	37.287	6.641	49.418
2024	144.016	29.546	163.888
2025	284.909	22.261	426.536

Période	Montants payés et reçus par le compartiment en EUR	
Année	Souscriptions OR	Rachats OR
	Dis.	Dis.
2023	145.115.870,74	172.882.402,86
2024	285.018.641,72	356.697.365,87
2025	164.454.860,27	135.120.889,19

Période	Montants payés et reçus par le compartiment en EUR	
Année	Souscriptions OF	Rachats OF
	Dis.	Dis.
2023	84.034.791,22	17.880.484,52
2024	114.618.081,84	104.369.945,02
2025	59.717.573,15	30.747.139,40

Période	Montants payés et reçus par le compartiment en EUR	
Année	Souscriptions F	Rachats F
	Dis.	Dis.
2023	0,00	0,00
2024	120.187.001,43	27.709.648,26
2025	185.836.427,74	58.136.031,17

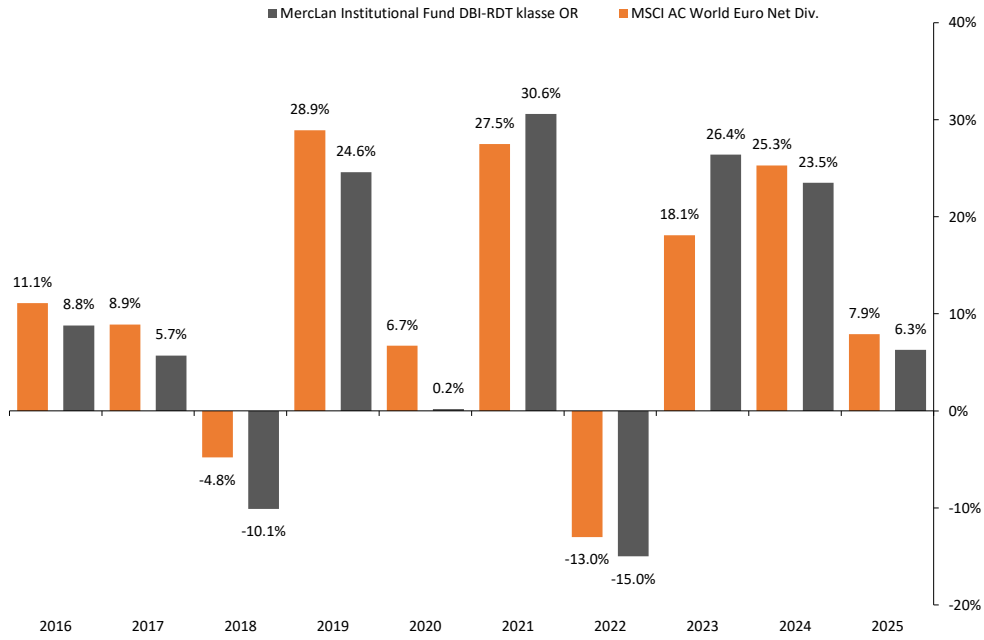
Période	Montants payés et reçus par le compartiment en EUR	
Année	Souscriptions R	Rachats R
	Dis.	Dis.
2023	38.135.803,83	7.069.098,79
2024	181.257.093,55	37.741.083,19
2025	364.025.650,66	28.777.762,15

Période	Valeur nette d'inventaire au terme de la période en EUR				
Année	du compartiment	d'une part OR	d'une part OF	d'une part F	d'une part R
		Dis.	Dis.	Dis.	Dis.
2023	791.995.971,48	2.705,31	1.689,72	1.170,99	1.109,56
2024	1.142.249.987,24	3.261,20	2.037,12	1.419,66	1.333,17
2025	1.655.684.006,00	3.202,80	2.000,53	1.394,05	1.309,17

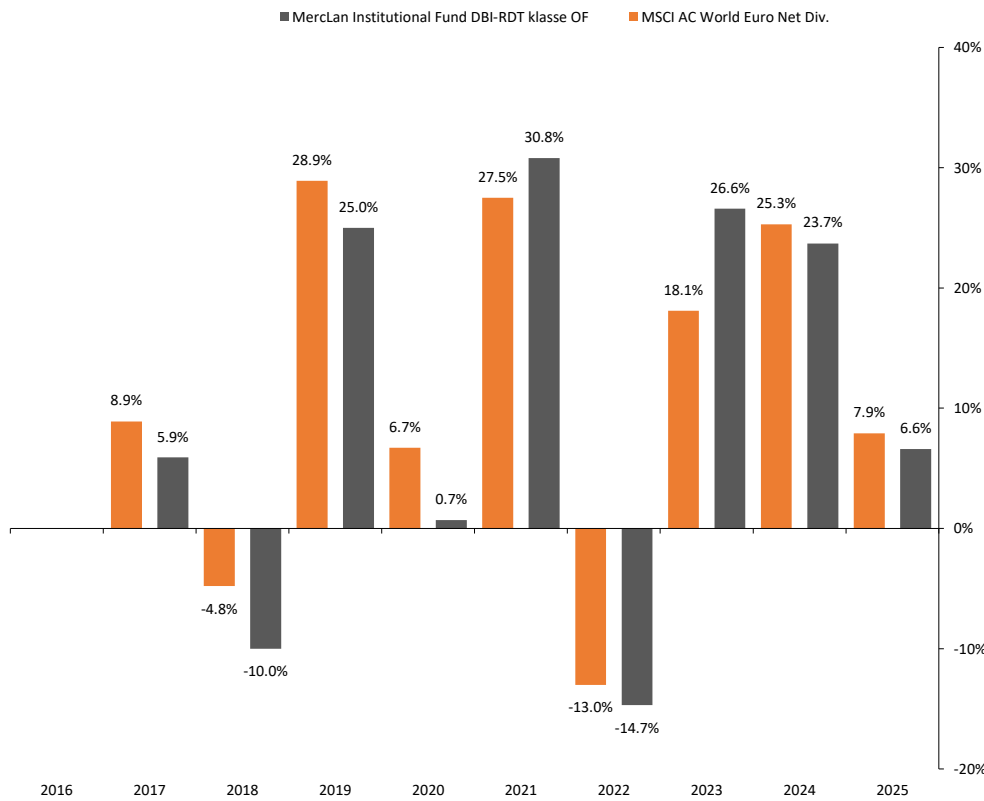
6.4 Rendements

Rendements actuariels	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
	31/12/24- 31/12/25	31/12/22- 31/12/25	31/12/20- 31/12/25	31/12/15- 31/12/25
Classe OR	6,33 %	18,37 %	13,03 %	9,14 %
Classe OF	6,55 %	18,63 %	13,27 %	
Classe F	6,43 %	18,50 %		
Classe R	6,18 %	18,24 %		
Bench	7,86 %	16,87 %	12,11 %	10,86 %

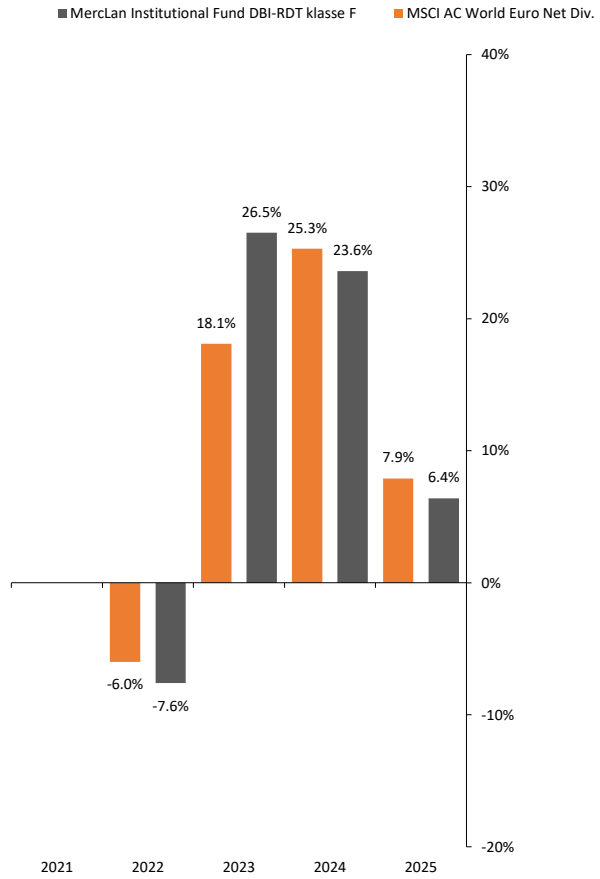
Classe OR : histogramme à rendement annuel



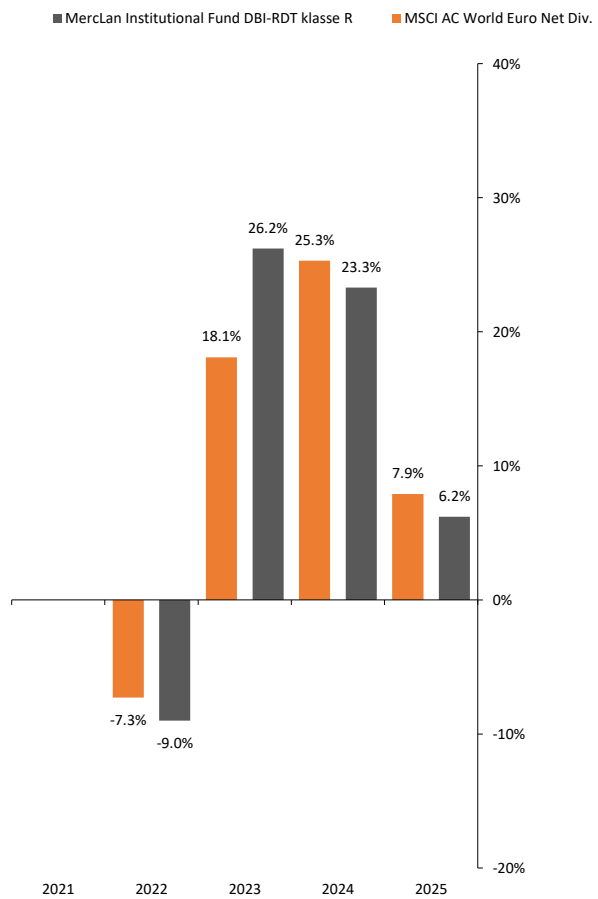
Classe OF : histogramme à rendement annuel



Classe F : histogramme à rendement annuel



Classe R : histogramme à rendement annuel



Rendement annuel du 01/01 au 31/12 inclus de l'année concernée.

Cela concerne l'évolution de la valeur nette d'inventaire sur une base annuelle et sans frais (de souscription et de remboursement). Les rendements obtenus par le passé ne constituent aucunement une garantie pour l'avenir et ne tiennent pas compte des fusions éventuelles.

6.5 Frais

Frais courants :

OF	0,71 %
OR	0,91 %
R	1,01 %
F	0,81 %

Les pourcentages ci-dessus sont calculés sur la base des frais encourus durant l'exercice. Les frais courants ont été calculés conformément aux dispositions du Règlement délégué 2017/653 de la Commission européenne du 8 mars 2017 modifié par le Règlement délégué 2021/2268 de la Commission européenne du 6 septembre 2021.

6.6 Notes relatives aux états financiers

Dividendes bruts versés pour l'année

2011		néant
2012		13,60 €
2013		24,00 €
2014		24,00 €
2015		45,00 €
2016	Classe OR (Dis)	4,70 €
	Classe OF (Dis)	2,90 €
2017	Classe OR (Dis)	néant
	Classe OF (Dis)	néant
2018	Classe OR (Dis)	35,55 €
	Classe OF (Dis)	22,06 €
2019	Classe OR (Dis)	95,48 €
	Classe OF (Dis)	59,36 €
2020		néant
2021	Classe OR (Dis)	43,3057 €
	Classe OF (Dis)	29,1379 €
2022	Classe OR (Dis)	83,4630 €
	Classe OF (Dis)	55,3783 €
	Classe F (Dis)	29,7388 €
	Classe R (Dis)	36,6009 €
2023	Classe OR (Dis)	72,8221 €
	Classe OF (Dis)	49,7709 €
	Classe F (Dis)	25,8401 €
	Classe R (Dis)	32,7290 €
2024	Classe OR (Dis)	243,8997 €
	Classe OF (Dis)	156,4705 €
	Classe F (Dis)	107,6557 €
	Classe R (Dis)	98,0964 €
2025	Classe OR (Dis)	91,3542 €
	Classe OF (Dis)	59,6401 €
	Classe F (Dis)	28,7351 €
	Classe R (Dis)	22,9894 €

Transparence des opérations de financement sur titres et réutilisation

Conformément à l'article 13 et à la partie A de l'annexe du Règlement (UE) 2015/2365 (ci-après le Règlement), la Sicav doit informer les investisseurs de son recours aux opérations de financement sur titres et aux contrats d'échange sur les résultats dans les rapports annuels et semestriels.

Le portefeuille ne contient aucun actif en prêt à la date du présent rapport.

Rémunération du commissaire

Montant du mandat hors TVA : 6.400 €.

7 Annexe : Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers⁴

⁴ Ces données n'ont pas été contrôlées par le commissaire.

Annexe IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1er, du Règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit MerLan Institutional Equity Fund DBI-RDT
Code d'identification pour l'entité juridique 549300HETLKVVD8R3S66

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le Règlement^o qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Des investissements durables ayant un objectif environnemental ont été réalisés	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'eût pas pour objectif l'investissement durable, il contenait une proportion minimale d'investissements durables de 35%.
<input type="checkbox"/> Le produit promouvait des caractéristiques E/S mais ne réalisait pas d'investissements durables.	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Ce produit a réalisé les investissements durables avec un objectif social suivants	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Le produit promouvait des caractéristiques E/S mais ne réalisait pas d'investissements durables.



Dans quelle mesure a-t-on satisfait aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qui sont promues par ce produit financier

Au cours de la période de référence, les critères écologiques et sociaux ont été mis en avant de manière efficace.

Les critères écologiques visent à atténuer les effets du changement climatique et à s'y adapter. A ce sujet, on peut confirmer, entre autres, que le compartiment est toujours en bonne voie pour atteindre un niveau d'émissions nettes nulles (sur la base de l'intensité de carbone) d'ici 2050.

Les critères sociaux visent à la promotion du travail décent, des niveaux de vie adéquats et d'autres questions sociales. À cet égard, on peut confirmer qu'aucun investissement n'a été effectué dans des entreprises qui n'appliquent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies, ni dans des entreprises qui violent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ni dans des entreprises qui ont reçu le drapeau rouge de MSCI pour leur implication dans des controverses.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont respectées.



Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? ... et en comparaison avec les périodes précédentes ?

Les indicateurs de durabilité ont enregistré de bonnes performances. Les indicateurs d'intensité carbone, d'émissions de gaz à effet de serre et d'empreinte carbone ont dépassé le benchmark du compartiment. Nous n'avons pas effectué d'investissement dans des entreprises qui ont échoué à respecter les principes du Pacte mondial des Nations Unies, ni dans des entreprises qui violent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. En outre, le compartiment s'est toujours pleinement conformé aux critères d'exclusion qui avaient été formulés. Dans l'ensemble, les indicateurs de durabilité ont enregistré de meilleurs résultats que lors de la période précédente.

Indicateurs environnementaux	Paramètre	2024	2025	% de couvert	% de couvert
Scope 1-émissions de gaz à effet de serre	tonne de CO2e	20 422,10	33 431,25	94%	97%
Scope 2-émissions de gaz à effet de serre	tonne de CO2e	4 037,54	3 413,44	94%	97%
Scope 3-émissions de gaz à effet de serre	tonne de CO2e	179 900,48	186 251,92	94%	97%
Total des émissions de gaz à effet de serre	tonne de CO2e	199 021,44	222 313,56	94%	97%
Empreinte carbone	tonne de CO2e par million d'EUR d'investissement	191,80	158,29	94%	97%
Intensité des gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires des investissements	Moyenne pondérée de tonne de CO2e par million d'EUR de chiffre d'affaires	476,41	440,36	94%	97%
Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements, %	4%	4%	94%	97%
Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part des investissements, %	64%	57%	78%	97%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - Industrie	Gigawattheures par million d'EUR de chiffre d'affaires	0,14	0,16	83%	97%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - Transport et stockage	Gigawattheures par million d'EUR de chiffre d'affaires	5,57	3,59	83%	97%
Activités ayant des conséquences négatives pour les zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements, %	5%	5%	94%	97%
Rejets dans l'eau	Moyenne pondérée en tonnes par million d'euros de chiffre d'affaires	0,00	0,03	2%	8%
Part de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Moyenne pondérée en tonnes par million d'euros de chiffre d'affaires	0,32	0,41	64%	97%
Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Part des investissements, %	26%	38%	94%	97%

Indicateurs sociaux	Paramètre	2024	2025	% de couvert	% de couvert
Absence de diligence raisonnable	Part des investissements, %	0%	0%	92%	97%
Nombre de graves problèmes et violations de droits de l'homme qui sont en lien avec les entreprises bénéficiaires des investissements, sur la base d'une moyenne pondérée	Moyenne pondérée, nombre	0,02	0,00	94%	97%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des directives de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements, %	0%	0%	94%	97%
Absence de procédures et mécanismes de conformité pour la surveillance du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des directives de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements, %	1%	0%	94%	97%

Indicateurs sociaux	Paramètre	2024	2025	% de couvert	% de couvert
Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes	% moyen d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes	0,16	0,14	42%	82%
Diversité de genre du conseil d'administration	% moyen de femmes membres du conseil d'administration	37%	36%	94%	97%

Indicateurs d'implication	Paramètre	2024	2025	% de couvert	% de couvert
Divertissement pour adultes	Part des investissements, %	0%	0%	2%	3%
Pétrole & Gaz conventionnels	Part des investissements, %	1%	2%	95%	97%
Alcool	Part des investissements, %	5%	3%	21%	22%
Armes controversées	Part des investissements, %	0%	0%	100%	100%
Armes conventionnelles	Part des investissements, %	0%	0%	6%	5%
Jeux	Part des investissements, %	0%	0%	2%	2%
Génération de courant	Part des investissements, %	4%	4%	6%	7%
Charbon thermique	Part des investissements, %	0%	0%	95%	97%
Tabac	Part des investissements, %	0%	0%	100%	100%
Pétrole & Gaz non conventionnels	Part des investissements, %	0%	0%	95%	97%

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Les investissements durables que le compartiment vise en partie à réaliser contribuent, d'une part, à la limitation et à l'adaptation au changement climatique. D'autre part, le produit financier est également orienté vers des investissements socialement durables. Ceux-ci contribuent principalement à une bonne santé et au bien-être pour tous les âges.

Un exemple d'investissement durable qui contribue à la limitation du changement climatique est Schneider Electric qui est très actif dans l'efficacité énergétique et l'automatisation digitale. Par exemple, avec l'automatisation digitale, Schneider permet de monitorer l'utilisation d'énergie et émission, et identifie les opportunités d'économiser des émissions de CO2. Schneider propose l'EcoStruxure Resource Advisor. Depuis 2018, Schneider Electric a aidé ses clients à éviter et économiser environ 792 millions de tonnes de CO2 grâce à ses solutions (produits, logiciels, services). L'objectif pour fin 2025 est de 800 millions de tonnes évitées, et Schneider est proche de ce niveau.

Les investissements socialement durables contribuent principalement à une bonne santé et au bien-être pour tous les âges. En particulier, les différentes participations dans des entreprises du secteur de la santé y contribuent : Astra Zeneca, Novartis...

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Nous avons évité un impact négatif en n'investissant pas dans :

- les entreprises qui ont échoué à respecter les principes du Pacte mondial des Nations unies,
- les entreprises qui violent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- celles qui ont reçu un drapeau rouge de MSCI pour leur implication dans des controverses.

Les différents critères d'exclusion applicables et leur intégration par leur biais du score ESG de Kempen y contribuent également.

● Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

La due diligence et les indicateurs pour les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité comprennent, d'après le tableau 1 de l'annexe 1, les PAI (Principal Adverse Impact Indicators ou principales incidences négatives) 1-6 sur les émissions de gaz à effet de serre, PAI 7 sur la biodiversité, PAI 8 sur l'eau, PAI 9 sur les déchets, et PAI 10-14 sur les questions sociales et relatives aux personnes.

Plusieurs de ces PAI sont pris en considération dans la création du score ESG de Kempen et sont donc pris en compte dans nos processus d'investissement.

Dans quelle mesure les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Oui, les investissements durables sont alignés sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Nos produits financiers excluent des entreprises selon des critères stricts dont certains des indicateurs clés défavorables. Ces critères tiennent compte des normes internationales (basées sur les données ESG de MSCI) telles que : le cadre du Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les principes des Nations unies pour l'investissement responsable.



Les principales incidences négatives sont les incidences négatives les plus significatives qu'ont les décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liées aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le compartiment évalue dans quel mesure les investissements (proposés) sont alignés avec les critères environnementaux et sociaux qu'il promeut. Il évalue, grâce aux indicateurs de durabilité spécifique auquel il recourt, dans quelle mesure ces investissements comprennent des indicateurs liés aux principaux effets négatifs. Ces indicateurs sont intégrés dans le processus d'investissement ESG, qui repose sur les "piliers" suivants : sélection négative et basée sur des normes, intégration ESG, "best-in-class" et actionnariat actif par le biais de l'engagement et du vote. La due diligence et le monitoring s'appuient sur le tableau 1 de l'annexe 1, les principales incidences négatives (IAP) 1-6 sur les émissions de gaz à effet de serre, l'IAP 7 sur la biodiversité, l'IAP 8 sur l'eau, l'IAP 9 sur les déchets, et les IAP 10-14 sur les questions sociales et relatives aux personnes.

Indicateurs environnementaux	Paramètre	2024	2025	% de couvert	% de couvert
Scope 1-émissions de gaz à effet de serre	tonne de CO2e	20 422,10	33 431,25	94%	97%
Scope 2-émissions de gaz à effet de serre	tonne de CO2e	4 037,54	3 413,44	94%	97%
Scope 3-émissions de gaz à effet de serre	tonne de CO2e	179 900,48	186 251,92	94%	97%
Total des émissions de gaz à effet de serre	tonne de CO2e	199 021,44	222 313,56	94%	97%
Empreinte carbone	tonne de CO2e par million d'EUR d'investissement	191,80	158,29	94%	97%
Intensité des gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires des investissements	Moyenne pondérée de tonne de CO2e par million d'EUR de chiffre d'affaires	476,41	440,36	94%	97%
Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements, %	4%	4%	94%	97%
Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part des investissements, %	64%	57%	78%	97%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - Industrie	Gigawattheures par million d'EUR de chiffre d'affaires	0,14	0,16	83%	97%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - Transport et stockage	Gigawattheures par million d'EUR de chiffre d'affaires	5,57	3,59	83%	97%
Activités ayant des conséquences négatives pour les zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements, %	5%	5%	94%	97%
Rejets dans l'eau	Moyenne pondérée en tonnes par million d'euros de chiffre d'affaires	0,00	0,03	2%	8%
Part de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Moyenne pondérée en tonnes par million d'euros de chiffre d'affaires	0,32	0,41	64%	97%
Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Part des investissements, %	26%	38%	94%	97%

Indicateurs sociaux	Paramètre	2024	2025	% de couvert	% de couvert
Absence de diligence raisonnable	Part des investissements, %	0%	0%	92%	97%
Nombre de graves problèmes et violations de droits de l'homme qui sont en lien avec les entreprises bénéficiaires des investissements, sur la base d'une moyenne pondérée	Moyenne pondérée, nombre	0,02	0,00	94%	97%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des directives de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements, %	0%	0%	94%	97%
Absence de procédures et mécanismes de conformité pour la surveillance du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des directives de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements, %	1%	0%	94%	97%
Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes	% moyen d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes	0,16	0,14	42%	82%
Diversité de genre du conseil d'administration	% moyen de femmes membres du conseil d'administration	37%	36%	94%	97%



La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01 janv. 2025 - 31 déc. 2025

Quels étaient les principaux investissements de ce produit financier ?

Principaux émetteurs	Secteur	Pays	% d'actifs
Fairfax Financial Holdings Limited	Service financier	Canada	6,6%
KKR & Co. Inc.	Service financier	États-Unis	4,3%
Microsoft Corporation	Technologie de l'information	États-Unis	4,2%
Alphabet Inc.	Services de communication	États-Unis	4,2%
Booking Holdings Inc.	Biens de consommation durables	États-Unis	3,9%
Meta Platforms, Inc.	Services de communication	États-Unis	3,9%
NXP Semiconductors N.V.	Technologie de l'information	Pays-Bas	3,6%
Markel Group Inc.	Service financier	États-Unis	3,1%
Prosus N.V.	Biens de consommation durables	Pays-Bas	2,6%
ageas SA/NV	Service financier	Belgique	2,5%
Amazon.com, Inc.	Biens de consommation durables	États-Unis	2,5%
BNP Paribas SA	Service financier	France	2,4%
Ryanair Holdings plc	Industrie	Irlande	2,4%
Berkshire Hathaway Inc.	Service financier	États-Unis	2,4%
Novartis AG	Soins de santé	Suisse	2,4%



Quelle était la part d'investissements relatifs à la durabilité

Quelle a été l'allocation des actifs ?

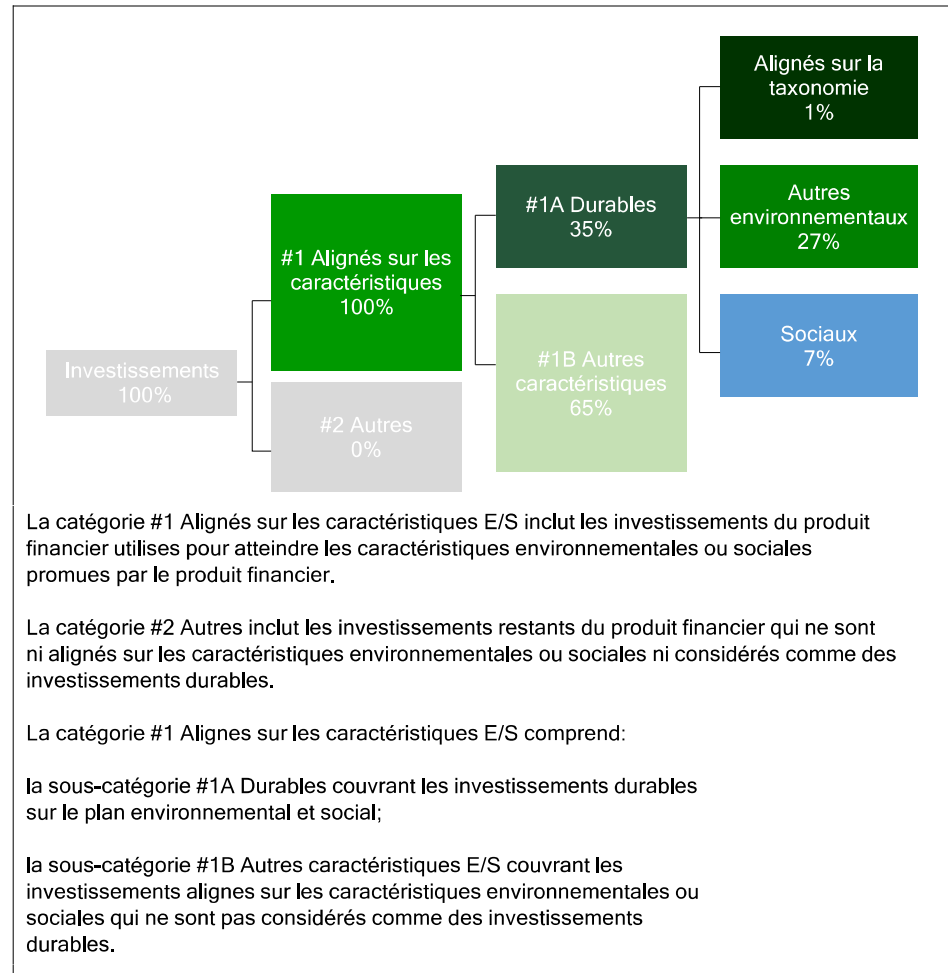
L'allocation des actifs décrit la part des investissements opérés dans des actifs spécifiques.

grande part d'investissements du

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Dans quels secteurs économiques a-t-on investi ?

Secteur	Alignés sur les caractéristiques E/S	Durables	Autres caractéristiques E/S	Alignés sur la taxonomie	Autres environnementaux	Sociaux	Autre
Tous	100 %	35 %	65 %	1 %	27 %	7 %	0 %
Services de communication	10 %	0 %	10 %	0 %	0%	0%	0 %
Biens de consommation durables	18 %	7 %	11 %	0 %	7 %	0%	0 %
Biens de consommation non durables	3 %	0 %	3 %	0 %	0%	0%	0 %
Énergie	2 %	0 %	2 %	0 %	0%	0%	0 %
Service financier	27 %	6 %	21 %	0 %	6 %	0%	0 %
Soins de santé	11 %	10 %	1 %	0 %	3 %	7 %	0 %
Industrie	9 %	2 %	7 %	0 %	1 %	0%	0 %
Technologie de l'information	19 %	10 %	8 %	1 %	9 %	0%	0 %
Industrie de base	1 %	0 %	1 %	0 %	0%	0%	0 %
Autre	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

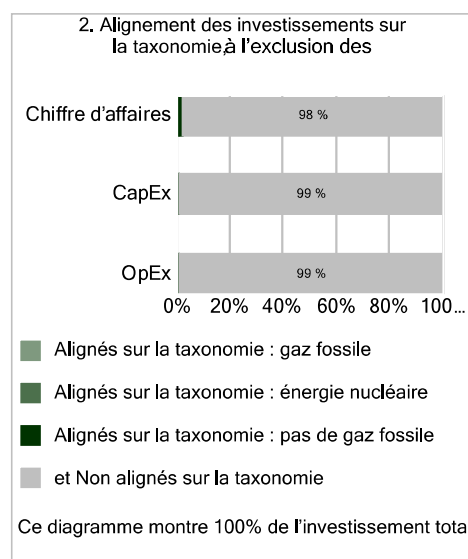
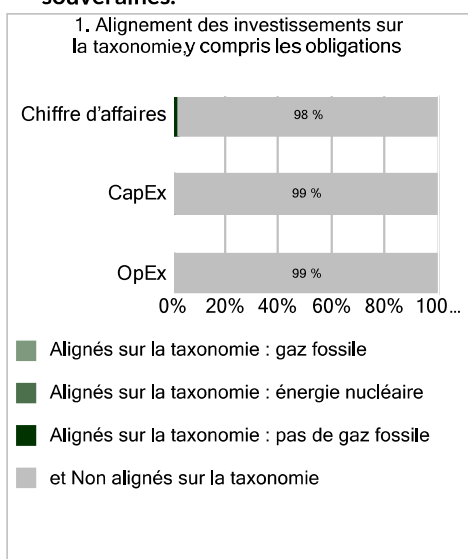
Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE?

Oui

Dans le gaz fossile Énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Dans ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions aux gouvernements

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont notamment les niveaux d'émission de gaz à effet de serre concordent avec les meilleures performances.

- Quelle était la part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?
1 %
- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?
L'année dernière 2 %.



sont des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables** aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du Règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?
27 %



Quelle était la part d'investissements durables sociaux
7 %



Quels sont les investissements inclus sous «Autres~ »Quelle était leur finalité, et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales
Les "autres" investissements se composent de liquidités détenues à des fins de liquidité et/ou de rééquilibrage. Aucune garantie minimale environnementale ou sociale ne s'applique à la trésorerie du compartiment.



Quelles mesures ont été prises dans la période de référence pour satisfaire aux caractéristiques écologiques et/ou sociales
L'application cohérente de toutes les stratégies de durabilité utilisées (exclusion, filtrage basé sur des normes, intégration ESG, Best-in-class et engagement & voting) constitue toujours la base de la promotion des caractéristiques écologiques et sociales. L'efficacité de ces stratégies se reflète notamment dans la meilleure performance du compartiment par rapport à l'indice de référence sur divers indicateurs de durabilité écologique et sociale.



Quelle a été la performance du produit par rapport à l'indice de référence
Non applicable

Repères de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- À quel égard l'indice de référence diffère-t-il d'un indice large du marché ?
Non applicable

- Quelle a été la performance du produit par rapport aux indicateurs de durabilité pour la détermination de l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques écologiques et sociales promues ?

Non applicable

- Quelle a été la performance du produit par rapport à l'indice large du marché ?

Non applicable